

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
08.03.2019**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, F. CHESNAIS, C. CRETIN, S. FAURE

Excusés : E. NICOLET (donne pouvoir à C. CRETIN), M. CABARET (donne pour voir à J. PIERS), I. GAMBA (donne pouvoir à S. FAURE), P. THIREAU (donne pouvoir à JL MOULEYRE)

Secrétaire : JL. MOULEYRE

Approbation du Compte rendu du CM en date du 30.11.2018

Les élus approuvent les comptes rendus du 30.11.2018 à l'unanimité.

1. DELIBERATIONS :

- **Approbation des comptes administratifs budget communal et budget eau pour l'année 2018, des comptes de gestion : Vote POUR à l'unanimité des présents**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés 2017		31 221.69€		62 577.49€		93 799.18€
Opérations de l'exercice 2018	180 778.88€	187 777.29€	146 425.93€	59 097.01€	327 204.81€	246 874.30€
RESULTATS DEFINITIFS		38 220.10€	24 751.43€			13 468.67€
BUDGET EAU						
Résultats reportés 2017		4 839.92€		7 366.04€		12 205.96€
Opérations de l'exercice 2018	28 371.67€	21 918.79€	12 617.55€	20 837.62€	40 989.22€	42 756.41€
RESULTATS DEFINITIFS	1 612.96€			15 586.11€		13 973.15€

Report des résultats comme suit :

Budget communal : Vote POUR à l'unanimité des présents

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	13 468.67 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	24 751.43 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	13 468.67 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (01) : DEFICIT	24 754.43 €

Budget Eau : Vote POUR à l'unanimité des présents

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	13 973.15 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (001) DEFICIT	1 612.96 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (002) : EXCEDENT	13 973.15 €

- **Vote des taux d'imposition 2019 :**

Report au prochain conseil municipal

- **Subventions 2019 :**

Suivant les demandes de subventions reçues pour l'année 2019, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes à inscrire au BP 2019 au compte 6574

- CHOUX A TRAVERS LES AGES : 600€
- MFR de ANSE : 100€
- Amicale des Jeunes de Choux : 300€

- **Coupes de bois 2019 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix sur 10 :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	En bloc et sur pied
Résineux	P : 10.14.28.29.30.34

Parcelles de feuillus : frais de garderie estimation 10% des ventes.

- **Travaux Sylvicoles 2019 :**

Travaux sylvicoles : suivant devis ONF n°DEC19-841529-00311868/12440

- dépenses 2019 : 7 328 € HT
- dépenses 2018 reportés en 2019 : 3 776 € HT

soit un total de travaux prévus sur 2019 : 11 104€ HT

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé

- D'inscrire au BP 2019 les crédits relatifs aux programmes d'actions 2018 et 2019 : 11 104 € HT.

Pas d'adhésion aux communes forestières cette année.

Proposition de Mme Beaufort parcelle ZA58 : la commune n'est pas intéressée par cette parcelle pour le moment.

- **Affouage 2019 :**

Madame rappelle la délibération du 02.03.2016 fixant les tarifs d'affouage, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 36 € TTC le m3, à port de camion, le bois mis en vente par lots, aux ayants droits inscrits en mairie. Une convention avec M. Grandclement Florent de Lamoura est mise en place pour une durée de 3 ans.

- **Adhésion SOFAXIS**

Madame le maire rappelle les conditions du contrat SOFAXIS des risques statutaires du personnel communal, l'adhésion existante pour l'agent titulaire de la commune affilié CNRACL;

Madame le maire propose l'adhésion au contrat SOFAXIS des risques statutaires du personnel non-titulaire affilié à l'IRCANTEC à compter du 01/01/2019.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au contrat SOFAXIS : contrat des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et affilié à l'IRCANTEC à compter du 01/01/2019.

- **Protection santé et prévoyance agent non-titulaire :**

Madame le maire rappelle les conditions des participations existantes pour l'agent titulaire de la commune concernant la mutuelle et la prévoyance santé. Après délibération, à l'unanimité des

membres présents, le conseil municipal décide de participer à la mutuelle et à la prévoyance santé de l'agent non-titulaire selon les participations existantes sur le même poste.

- **Location garages route de mienne :**

Madame le maire rappelle la délibération du 02 mars 2018 fixant le tarif des garages situé route de Mienne pour l'année 2018, soit 160€ annuel pour les locataires CASERY & GASTERETTI

Considérant que les garages communaux ne sont pas indexés à l'indice du coût de construction, celle-ci propose une revalorisation basée sur une augmentation de 5€ + le coût de la vie estimé à 1.4 % soit une augmentation de 7€ pour les garages loués au plus bas.

Sont concernés les locataires désignés comme suit :

- MM. CASERY André. et Mme GASPERETTI Colette

Après délibération à l'unanimité des membres présents il est décidé :

- D'augmenter les loyers pour les garages occupés par les locataires CASERY A & GASPERETTI C.
- De FIXER à 167€ annuel le prix des garages route de Mienne en 2019.

Les autres garages loués demeurent au tarif actuel de 400 € annuel.

- **Contrat secrétaire de mairie :**

Madame le maire rappelle les conditions de travail de Mme MERMET-GUYENET Céline selon la délibération du 07/09/2019 soit 8 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Elle propose une augmentation du temps de travail à compter du 01/04/2019 soit 12 heures hebdomadaires au lieu de 8 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents décide d'augmenter le nombre d'heures de travail à compter du 01/04/2019 de Mme MERMET-GUYENET Céline de 12 heures hebdomadaires au lieu de 8 heures.

- **Tarifs Eau 2019 :**

Madame le maire présente le tableau relatif aux tarifs de l'eau depuis 2001, les travaux envisagés sur l'année 2019, elle propose une revalorisation du prix de l'eau au m3 qui est actuellement de 2 € à 2.10€ en 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De maintenir le tarif de l'abonnement à **60 € pour l'exercice 2019**
- De diminuer la redevance antipollution, selon l'agence de l'eau, **de 0.29 € à 0.27 €**
- D'augmenter le prix de l'eau au M3 **de 2 € à 2.10€ pour 2019**

- **Soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'AMF :**

Résolution adoptée lors du congrès de 2018 (consultable en mairie),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

- **Soutien à la fédération 30 millions d'amis :**

Considérant le rapport réalisé par 30 millions d'amis : « derrière les paillettes, le stress »,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, soutient 30 millions d'amis, en s'opposant à la présence d'animaux sauvages dans les cirques et tous les spectacles qui les asserviraient.

Les élus de la commune de Choux sont garants de la moralité publique, et la mise en spectacle d'animaux sauvages ou certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre Constitution.

2. DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Travaux envisagés sur l'année 2019 ; prix approximatifs : la réfection du Chemin de la ferme de M. Basson : 5 000 €, la terrasse de d'auberge / accessibilité environ 25 000 €, travaux réseau d'eau 160 000€. Demande de subvention en cours.

3. QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2018 de la CCHJSC.
- Commission électorale : 121 électeurs à Choux.
- Rénovation Mairie : projet d'isolation et redistribution des pièces appartement au-dessus de la mairie : attente proposition Sidec.
- Rythmes scolaires : 4 jours ½ maintenus.
- Bilan éclairage public : baisse sensible de la consommation depuis 2010. Toutefois, concernant l'extinction de minuit à 5H le débat est ouvert.
- Poubelles du Quer D'Amu : le camion du Sictom ne peut plus passer, les habitants vont s'organiser.
- Tour du Jura : recherche de bénévoles pour le passage, assurer la sécurité aux carrefours.
- Appel à projet contre l'isolement des personnes âgées en milieu rural.
- Info sur le Mouvement des coquelicots.
- Des conseillers questionnent sur le dépôt de gravats derrière l'église.

ELUS CHOUX	SIGNATAIRES
CHANTAL CRETIN	
ERIC NICOLET	ABSENT EXCUSE
FLORINE CHESNAIS	
ISABELLE GAMBA	ABSENTE EXCUSEE
JEAN LOUIS MOULEYRE	
MICHELE CABARET	ABSENTE EXCUSEE
PHILIPPE THIREAU	ABSENT EXCUSE
STEPHANIE FAURE	
JOSETTE PIERS	
LAURENT MERMET AU LOUIS	

Séance levée à 22h30.